



Le onze avril deux-mille vingt-quatre à dix-neuf heure trente, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil sous la présidence de M. Patrick OCZACHOWSKI Maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Absents excusés : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Date de convocation : Lundi 25 mars 2024

Secrétaire de séance : M. Serge ESNARD

Date de publication par mise en ligne : 16/04/2024

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Absent	Donne pouvoir à
OCZACHOWSKI	Patrick	Maire	x		
CERCLE	Romain	1 ^{er} Adjoint	x		
BRUN	Ludovic	2 ^{ème} Adjoint	x		
AGOSTINO	Valentin	Conseiller	x		
BERHILI	Mustapha	Conseiller	x		
BOULERAND	Jean-Marc	Conseiller	x		
COCQUELET	Laurence	Conseillère	x		
DESRAY	Jocelyne	Conseillère	x		
ESNARD	Serge	Conseiller	x		
FONTAINE	Fany	Conseillère	x		
FROGER	Mehdi	Conseiller		x	M. BRUN Ludovic
GONZALEZ	Anne-Sophie	Conseillère	x		
GREGO	Vianney	Conseiller	x		
POUILLY	Marie-Cécile	Conseillère	x		
SIMONET	David	Conseiller	x		

En prévision du Budget Primitif 2024, Monsieur le Maire propose le vote des différents tarifs communaux ;

❖ **Commerces ambulants :**

350 € l'année civile

❖ **Fête foraine :**

Forfait emplacement forain : 100 € par forain.

❖ **Location salle des associations :**

	Habitants Faverolles et les Pinthières	Habitants extérieurs
Journée été	110 €	150 €
Week-end été	180 €	250 €
Journée hiver	170 €	220 €
Week-end hiver	240 €	300 €
Forfait ménage	50 €	50 €



Les périodes se découpent comme suit :

- Hiver du 01 octobre au 30 avril
- Été du 01 mai au 30 septembre

❖ **Location de matériel :**

- Tables : 4 €
- Bancs : 2€

❖ **Concessions cimetière :**

Objet	Tarifs
Concession 30 ans	300 €
Renouvellement	300 €
Concession 50 ans	500 €
Renouvellement	500 €
Columbarium case 30 ans	500 €
Renouvellement	400 €
Columbarium case 50 ans	800 €
Renouvellement	700 €
Cave urne 30 ans	500 €
Cave urne 50 ans	800 €
Jardin du souvenir	Gratuit

Vote POUR : 15 voix

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

Après délibérations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs ci-dessus à compter du 01 mai 2024.

Le Maire,
Patrick OCZACHOWSKI



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour copie conforme, à Faverolles le 11 avril 2024.